**COMMUNICATION DE LA COMMISSION**

**Évaluation de l'action engagée par le ROYAUME-UNI
à la suite de la recommandation du Conseil du 19 juin 2015 visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif**

# Introduction

Le 19 juin 2015, le Conseil a adressé une recommandation au Royaume-Uni au titre de l’article 126, paragraphe 7, du traité, visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif au plus tard en 2016-17. Il lui a recommandé d'atteindre un objectif de déficit nominal de 4,1 % du PIB en 2015-2016 et de 2,7 % du PIB en 2016-2017. Sur la base des prévisions macroéconomiques qui sous-tendaient la recommandation du Conseil, cela équivalait à une amélioration du solde structurel de 0,5 % du PIB en 2015-2016 et de 1,1 % du PIB en 2016-2017. Le Conseil n’a pas exigé de mesures supplémentaires en sus de celles déjà incluses dans l'ensemble des budgets et des notes de conjoncture d'automne (Autumn statements) du Royaume-Uni jusqu'au budget 2015 inclus.

Conformément à l’article 3, paragraphe 4 *bis*, du règlement (CE) nº 1467/97 du Conseil, le Conseil a fixé au 15 octobre 2015 la date limite de remise par le Royaume-Uni d'un rapport sur l'action engagée dans le cadre de sa stratégie d’assainissement. À l'expiration de ce délai, les autorités britanniques ont remis à la Commission un rapport présentant les mesures prises pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil.

Sur la base des informations figurant dans ce rapport et des prévisions économiques de l'Office for Budget Responsibility (bureau pour la responsabilité budgétaire), la Commission a examiné la stratégie budgétaire du Royaume-Uni afin de vérifier s'il s’était conformé à la recommandation du Conseil du 19 juin 2015.

# Mesures présentées dans le rapport sur l'action engagée et projections budgétaires actualisées

Le rapport sur l'action engagée confirme la stratégie budgétaire exposée dans le budget du nouveau gouvernement publié le 8 juillet, qui prévoit de corriger le déficit excessif d'ici 2016-2017, c'est-à-dire dans le délai fixé par le Conseil. Il ne mentionne aucune nouvelle mesure par rapport à ce budget de juillet. Il donne cependant une vue d’ensemble des mesures adoptées en réponse à la recommandation du Conseil du 19 juin 2015. La recommandation ne préconisait pas de mesures supplémentaires pour ramener le déficit excessif en dessous de 3 % du PIB; néanmoins, de nouvelles mesures ont été annoncées dans le budget en vue de réduire de façon plus marquée le déficit en 2016-2017, notamment 5 milliards de GBP (0,25 % du PIB) d'économies sur les prestations sociales et un milliard de GBP (0,05 % du PIB) d'augmentation des recettes fiscales nettes.

L'amélioration due aux économies sur les prestations sociales en 2016-2017 provient pour l'essentiel d'un abaissement des plafonds de revenus pour les crédits d'impôts et des allocations pour l'emploi dans le cadre du crédit universel (Universal Credit) (2,9 milliards de GBP) et d'un relèvement à 48 % du taux de diminution (taper rate) de ces crédits d’impôt (1,5 milliard de GBP). La principale nouvelle mesure fiscale présentée dans le budget est une augmentation de la taxe sur les primes d’assurance, qui passe de 6 % à 9,5 %. Cette augmentation prenant effet le 1er novembre 2015, la mesure doit être imputée pour partie sur la période 2015-16 et pour le reste sur la période 2016-17: respectivement 0,5 milliard de GBP et 1 milliard de GBP.

Compte tenu des informations fournies dans le rapport sur l’action engagée, la Commission table dans ses prévisions de l’automne 2015 sur un recul du déficit public à 3,9 % du PIB en 2015-2016 et à 2,4 % du PIB en 2016-2017, soit à un niveau inférieur aux objectifs de déficit nominal fixés respectivement à 4,1 % et 2,7 % du PIB par le Conseil.

Les aléas entourant les perspectives budgétaires pour 2015-2016 et 2016-2017 données dans les prévisions de l’automne 2015 des services de la Commission semblent globalement s'équilibrer, mis à part certains risques entourant la mise en œuvre. Aucun dépassement de dépenses de grande ampleur n’est attendu, mais des incertitudes aussi bien positives que négatives entourent les résultats économiques. D'un côté, des investissements plus dynamiques que prévu pourraient signifier une croissance plus soutenue, tandis que de l'autre, une monnaie forte pourrait faire baisser plus qu'escompté les exportations.

# Évaluation de l’action engagée

Sur la base des informations figurant dans le rapport sur l'action engagée, les prévisions d’automne de la Commission annoncent un déficit nominal de 3,9 % du PIB en 2015-2016 et de 2,4 % du PIB en 2016-2017, en deçà des objectifs fixés par le Conseil. L’ajustement du solde structurel devrait également, selon les prévisions, être supérieur, pour les deux années, à celui recommandé par le Conseil.

L’amélioration du solde structurel, sur la base des prévisions de l’automne 2015 de la Commission, s'élève à 0,7 % du PIB en 2015-16 et à 1,3 % du PIB en 2016-17, ce qui est supérieur à l’effort de respectivement 0,5 % du PIB et 1,1 % du PIB recommandé par le Conseil.

Puisque les objectifs de déficit nominal et l’ajustement du solde structurel recommandés par le Conseil devraient, selon les prévisions, être atteints en 2015-2016 et en 2016-2017, une analyse approfondie de l’effort budgétaire n’est pas nécessaire. En effet, d'après la méthode d'évaluation convenue, le respect de l’objectif de déficit nominal conjugué à une amélioration sous-jacente du solde structurel suffit pour conclure qu’une action suivie d’effets a été engagée en réponse à la recommandation du Conseil.

**Tableau 1. Comparaison des projections budgétaires**


# Conclusions

Le rapport sur l'action engagée remis par le Royaume-Uni le 19 octobre 2015 confirme l'intention du gouvernement britannique de corriger le déficit excessif au plus tard en 2016-17, c'est-à-dire dans le délai fixé par le Conseil, et détaille les mesures qui sous-tendent sa stratégie budgétaire. Des mesures supplémentaires n’étaient pas nécessaires pour se conformer à la recommandation du Conseil, mais de nouvelles mesures ont néanmoins été annoncées dans le budget du mois de juillet et figurent également dans le rapport sur l'action engagée.

Globalement, d’après les informations disponibles, le déficit public devrait atteindre 3,9 % du PIB en 2015-2016 et 2,4 % du PIB en 2016-2017, ce qui serait conforme aux objectifs recommandés par le Conseil le 19 juin 2015. L’amélioration du solde structurel, estimée par la Commission, sur la base de ses prévisions d’automne, à 0,7 % du PIB en 2015-2016 et à 1,3 % du PIB en 2016-2017, s’avère également conforme aux objectifs fixés respectivement à 0,5 % du PIB et 1,1 % du PIB pour ces années. Conformément à la méthode pour évaluer si une action suivie d’effets a été engagée, étant donné que le Royaume-Uni respecte les objectifs de déficit nominal et les améliorations sous-jacentes du solde structurel recommandés pour 2015-2016 et pour 2016-2017, la Commission considère dès lors que la procédure doit être suspendue.